

LA COTISATION

La cotisation est en 2 parties :

→ La participation aux activités et repas : Son montant est fixé selon le quotient familial du foyer.

Elle concerne tous les jeunes quelle que soit leur unité d'appartenance.

Vous pouvez la régler :

- en 1 fois (Le chèque sera encaissé en novembre.)
- en 2 fois (Les chèques seront encaissés en novembre et en mars.)
- en 3 fois (Les chèques seront encaissés en novembre, en février et en avril.)

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
80€	85€	90€	95€
Ou (40€ + 40€)	Ou (40€ + 45€)	Ou (45€ + 45€)	Ou (45€ + 50€)
Ou (25€ + 25€ + 30€)	Ou (30€ + 30€ + 25€)	Ou (30€ + 30€ + 30€)	Ou (30€ + 30€ + 35€)

→ L'adhésion nationale : Le prix de l'adhésion varie selon les ressources de la famille :

Elle dépend donc de votre quotient familial fiscal (QF)

Le Quotient Familial fiscal se calcule à partir de l'avis d'imposition :

QF = Revenu fiscal de référence / nombre de parts fiscales

Il est donc nécessaire de nous fournir une copie de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021.

La cotisation donne droit à l'émission d'un reçu fiscal permettant de déduire 66% du montant versé si vous êtes assujetti à l'impôt sur le revenu (Code général des impôts, article 200).

(LES TARIFS 2022-2023 NE CHANGENT PAS)

Résolution n°7 – Cotisations

Quotient familial des impôts (Plancher / Plafond)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
	De 0 à 9600	De 9601 à 16800	De 16801 à 26400	+ de 26400

Adhésions ouvrant droit à un reçu fiscal (Groupes en France et à l'étranger)

Adhésion 1 ^{er} et 2 ^{ème} jeune adhérent d'une même famille	24€	59€	105€	140€
Adhésion à partir du 3 ^{ème} jeune adhérent	24€		59€	105€
Adhésion compagnon 3 ^{ème} temps	24€			
Adhésion responsable et membre associé : 24€ ou au choix	24€	59€	105€	140€

Dans le cas où vous ne souhaitez pas fournir cette information, veuillez cocher la case prévue à cet effet sur le bulletin d'adhésion.

QF fiscal	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	À partir du 3 ^{ème} enfant
Je ne souhaite pas donner cette information	140€ <input type="checkbox"/>	105€ <input type="checkbox"/>

QUEL MODE DE RÈGLEMENT ?

Les sommes demandées lors de l'inscription de votre enfant peuvent être réglées en espèces, par chèque, en bons CAF, par chèques vacances.

Pour rappel, aucun reçu fiscal ne peut être édité pour un paiement par chèques vacances ou en bons CAF.

Pour nous (vous) faciliter la tâche lors des inscriptions, merci de compléter le tableau ci-dessous à l'avance.

Nom de famille 	Nombre de jeunes inscrits 	Nom de la banque : N° de chèque 1 : 2 : 3 : 4 :	Total
Cotisation nationale 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant X	Chèque 1 octobre
Cotisation nationale enfants suivants X
Participation aux activités QF1 : 80€ ou (40€ + 40€) ou (25€ + 25€ + 30€) QF2 : 85€ ou (40€ + 45€) ou (30€ + 30€ + 25€) QF3 : 90€ ou (45€ + 45€) ou (30€ + 30€ + 30€) QF4 : 95€ ou (45€ + 50€) ou (30€ + 30€ + 35€)	FARFADET Prénom :	Chèque 2 novembre
	LOUVETEAU JEANNETTE Prénom :
	SCOUT GUIDE Prénom :	Chèque 3 janvier
	PIONNIER CARAVELLE Prénom :	Chèque 4 mars
	COMPAGNONS Prénom :